

**DEMANDE D'AUTORISATION DE PUBLICITE
(PANNEAU PUBLICITAIRE DE VENTE / LOCATION D'UN BIEN)**

1. AGENCE / CABINET GESTIONNAIRE DU BIEN ET EFFECTUANT LA DEMANDE

Raison sociale :

N° SIREN : **N° SIRET :**

Adresse :

.....

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **Mail :**

Représenté par

Civilité : Monsieur Madame

Nom : **Prénom :**

Téléphone : **Portable :**

E-mail :

2. ADRESSES DU/DES BIEN(S) CONCERNE(S)

| ADRESSE DU/DES BIEN(S) | ETAGE | DATE DE POSE DU PANNEAU |
|------------------------|-------|-------------------------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

3. MODALITES D'OBTENTION DE L'ARRETE

Chaque arrêté sera établi pour **1 bien** et sera valable pour une durée maximale de **1 an**.

Le non-respect de la dépose des panneaux à date d'échéance de l'arrêté donnera lieu à la reconduction automatique de l'autorisation pour le bien en question pour une durée de 1 an, générant ainsi de nouveaux droits de publicité à acquitter auprès du Trésor Public.

Toute demande doit impérativement parvenir par mail au format PDF, à l'adresse suivante : techniques@mairie-saint-mande.fr, au moins **15 jours** avant la date de pose souhaitée. L'administration s'engage à vous répondre dans un délai de 5 jours maximum.

Toute demande incomplète ne pourra être traitée.

Les droits d'autorisation de pose de panneaux sont fixés par délibération n° 7 du Conseil Municipal en date du 26 janvier 2021 portant sur l'actualisation des droits de voirie, et sont fixés forfaitairement à **200 € par bien et par an**.

Le paiement de cette taxe est à effectuer uniquement à réception du titre émis et adressé par le Centre des Finances Publiques au demandeur.

Toute annulation devra parvenir aux services techniques au plus tard 5 jours ouvrables avant la date retenue pour la pose des panneaux.

4. ENGAGEMENT DU DEMANDEUR ET PAYEUR (*cocher obligatoirement les 2 cases**)

Engagement - Je reconnais être responsable des dégradations qui pourraient être occasionnées sur la voie publique du fait de la pose des panneaux publicitaires (chute/dégradation, ...) et m'engage à remettre en état le cas échéant. Je m'engage à respecter les normes de sécurité et veiller à la propreté des dispositifs publicitaires. Je prends acte qu'il me sera demandé une redevance annuelle forfaitaire pour cette pose de panneaux publicitaire.

Je certifie l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus.

Données personnelles - La ville de Saint-Mandé traite vos données personnelles dans le but d'autoriser la pose de panneaux publicitaires. En l'absence de consentement au traitement de vos données personnelles, la ville ne peut pas répondre à votre demande. Le destinataire de vos données est la direction de l'Environnement et du Cadre de Vie. Il vous est possible de revenir sur ce consentement, vous disposez également d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, de limitation des traitements, et le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

En cochant cette case et en signant ce formulaire, je donne mon consentement sur le traitement de mes données personnelles par la ville de Saint-Mandé.

*** Si 1 ou les 2 cases ci-dessus ne sont pas cochées, votre demande ne pourra être traitée.**

Date de la présente demande :

Signature et cachet du demandeur :